



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2019

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 26

Représentés par pouvoir : 7

L'an deux mille dix neuf, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Martine ABOT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laëtitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Jean-Pascal LUZEAU, Véronique THIMOIGNIER.

Représentés par pouvoir : Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Anne JUILLET a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Yves PARINGAUX, David BRAULT a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS. Ilizette SA a donné pouvoir à Philippe DUBOIS, Sabine LECONTE a donné pouvoir à Jean-Pascal LUZEAU.

Secrétaires de séance : Catherine PARDILLOS et Philippe DUBOIS

Session ordinaire

TABLE DES MATIERES	
Titre	N° page
• Convocation	4
• Désignation des secrétaires de séance	6
1- Ouverture anticipée de crédits sur la section d'investissement	8
2- Demande de financement au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux	11
3- Garantie d'emprunts contractés par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Centre Llimousin pour l'opération André Chénier comprenant 23 logements sociaux et réservation de logements	12
4- Don d'une toile de Louis Marchand des Raux à la ville de Fondettes par Madame Monique Hervieu	15
5- Dénomination de voies	17
• Questions diverses	18

Convocation

Convocation

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures et procède à l'appel nominal. Le quorum est atteint.

Élection des secrétaires de séance

Monsieur le Maire propose de nommer deux secrétaires de séance : un pour la majorité et un autre, pour le groupe «Réuni(e)s pour Fondettes».

Madame Catherine PARDILLOS et Monsieur Philippe DUBOIS (groupe Réuni(e)s pour Fondettes) sont élus secrétaires de séance, à l'unanimité.

● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre **des crédits ouverts au budget** ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Date	Numéro	Nomenclature - objet
14/11/18	DC20181114F165	Commande publique – Contrat de location d'une balayeuse avec la société Karcher (1 164 € TTC/mois)
20/11/18	DC20181129G176	Domaine et patrimoine – Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (S G-16 : recette 304 €)
04/12/18	DC20181204C177	Commande publique – Contrat avec la Sarl Michel Martial Organisation pour le droit de représentation d'un spectacle le 9 janvier 2019 à l'occasion des vœux du personnel (forfait 10 289,70 € TTC)
04/12/18	DC20181204C178	Commande publique – Contrat avec la Sarl Michel Martial Organisation pour le droit de représentation d'un spectacle le 11 janvier 2019 à l'occasion des vœux à la population (forfait 5 050 € TTC) et prestation technique (forfait 2 370 € TTC)
26/12/18	DC20181226C188	
05/12/18	DC20181205F179	Commande publique – Marché de nettoyage en hauteur des bâtiments communaux (avec la société Netto Décor Propreté Val-de-Loire pour un montant maximum de 9 000 € annuel)
14/12/18	DC20181214G180	Institutions et vie politique – Désignation de l'avocat pour représenter la ville en justice dans le cadre du contentieux l'opposant à l'entreprise Reliure Richard pour la restitution des actes à reliaison de la collectivité

14/12/18	DC20181214H181	Institutions et vie politique – Désignation de l'avocat pour représenter la Ville en justice dans le cadre d'un contentieux (ressources humaines)															
14/12/18	DC20181214G182	Domaine et patrimoine – Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (R D-11 : recette 152 €)															
20/12/18	DC20181221A183	Domaine et patrimoine – Utilisation par la Ligue du Centre Val de Loire de Football du terrain synthétique et des vestiaires Raymond Tournois (pour une formation d'arbitres)															
20/12/18	DC20181221A184	Domaine et patrimoine – Utilisation du Dojo Guy Lebaupin par l'association le Lapin Voyageur (pour des séances d'éveil gymnique)															
18/12/18	DC20181218F185	<p>Commande publique – Marché de fournitures de matériaux de voirie</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Marché de fournitures à bons de commandes sans montant annuel minimum</th> </tr> <tr> <th>Contenu des lots</th> <th>Entreprise</th> <th>Montant HT annuel maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N°1 :matériaux GNT dioritique</td> <td>Sté Carrière de Luché - THOUARSAIS</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>N°2 : matériaux calcaires</td> <td>LAVAUX SAS de St Pierre des Corps</td> <td>3 000 €</td> </tr> <tr> <td>N°3 : sable et gravier de Loire et matériaux issus de recyclage</td> <td>Ligérienne Granulats de St Pierre des Corps</td> <td>4 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Marché de fournitures à bons de commandes sans montant annuel minimum			Contenu des lots	Entreprise	Montant HT annuel maximum	N°1 :matériaux GNT dioritique	Sté Carrière de Luché - THOUARSAIS	10 000 €	N°2 : matériaux calcaires	LAVAUX SAS de St Pierre des Corps	3 000 €	N°3 : sable et gravier de Loire et matériaux issus de recyclage	Ligérienne Granulats de St Pierre des Corps	4 000 €
Marché de fournitures à bons de commandes sans montant annuel minimum																	
Contenu des lots	Entreprise	Montant HT annuel maximum															
N°1 :matériaux GNT dioritique	Sté Carrière de Luché - THOUARSAIS	10 000 €															
N°2 : matériaux calcaires	LAVAUX SAS de St Pierre des Corps	3 000 €															
N°3 : sable et gravier de Loire et matériaux issus de recyclage	Ligérienne Granulats de St Pierre des Corps	4 000 €															
19/12/18	DC20181219G186	Commande publique – Marché d'assurance automobile, flotte et engins de la Ville (Assurances PILLIOT pour un montant de 10 961,93 € TTC)															
21/12/18	DC20181221F187	Finances locales – Tarif de vente du livre de Fondettes (Pré-commande jusqu'au 30/04/19 : 15 € Tarif à compter du 01/05/2019 : 19 €)															
27/12/18	DC20181227F190	Finances locales – Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de vente du livre de Fondettes															
26/12/18	DC20181226C189	Domaine et patrimoine – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (Z-C G-10 : recette 304 €)															
02/01/19	DC20190102F001	Commande publique – Contrat de maintenance et d'entretien de l'éclairage public des bâtiments et équipements sportifs (avec Bouygues Énergies & Services pour 1 539,60 € TTC)															
04/01/19	DC20190104P004	Commande publique – Convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la société Fourrière Animale 37 (Capture : 53 € HT – Pension : 11 € HT/jour – Frais de vétérinaire : sur présentation de facture Transfert SPA inclus dans les tarifs)															

10/01/19	DC20190110C005	Finances publique – Tarifs d'entrée des manifestations de la Ville : <ul style="list-style-type: none"> • 3 € pour les séances de cinéma • 8 € pour la Fête des enfants sauf pour les élèves de Fondettes invités gratuitement avec 1 accompagnateur • 20 € pour le concert de Genevière Laurenceau et David Bismuth le 05/05/19
10/01/19	DC20190110C006	Finances publique – Tarifs de location de stands dans le cadre de la Fête des fleurs et des abeilles 30 € pour la journée – gratuit pour les associations Fondettoises et de promotion de l'environnement (Caution : 30 €)
10/01/19	DC20190110C007	Domaine et patrimoine – Mise à disposition de la salle de Choisille au profit de l'association «Fondettes Bridge » (gracieusement le mardi de 14 h à 18 h)

Monsieur le Maire : « Chers Collègues, y avait-il des questions sur le «Donner acte» des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal ? Oui, Monsieur LUZEAU. »

Monsieur LUZEAU : «Une question rapide, concernant le point n°3 (DC20181204C177 – commande publique), 10 300 € pour la cérémonie des vœux au personnel, j'ignore quel était le spectacle mais ça me paraissait une somme importante pour juste une cérémonie de vœux. »

Monsieur le Maire : «Il n'y a rien d'important, puisque la salle de l'Aubrière n'est absolument pas équipée, elle date des années 1980, et qu'il n'y a pas de matériel pour recevoir, ni spectacle, ni public, dans de bonnes conditions. Cette année, il y a eu une exception, l'ensemble des agents municipaux a été invité à venir découvrir leur travail, leur bilan, donc à mon sens, la Municipalité leur devait un moment de convivialité comme ça se fait dans toutes les entreprises de France, ça me paraît important. Sauf qu'on n'est pas équipé pour accueillir quoi que ce soit malheureusement dans cette salle. C'est valable pour nous et c'est valable aussi pour les grandes associations comme L'Aubrière, hélas, on loue beaucoup de matériel, mais ça viendra un jour. »

Monsieur LUZEAU : «Bien, je l'espère. »

Monsieur le Maire : «C'est tout ce que l'on peut souhaiter. D'autres questions, Chers Collègues, sur le Donner acte. Bien, je vous remercie »

1 Ouverture anticipée de crédits sur la section d'investissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La commission des financements et nouvelles technologies, réunie le 17 janvier 2019 propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (avant le vote du budget primitif au cours du premier trimestre 2019).

Les crédits ouverts en 2018 s'élevaient à 5 780 207,30 € en dépenses d'équipement, le Conseil Municipal peut donc autoriser des ouvertures de crédits à hauteur de 1 445 051 €.

Le Conseil municipal adopte la délibération suivante :

DL20190129M01 – Finances locales – Ouvertures de crédits 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu l'avis favorable de la commission des financements et nouvelles technologies en date du 17 janvier 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur CHAPUIS,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 comme suit :

GESTIONNAIRE BÂTIMENT		
Article	Objet	Montant
2135 411 LG	Chauffage de la salle polyvalente du gymnase P. Pilorger	51 200
2135 20 ED	Câblage réseaux informatiques PC fonds classes élémentaires	36 000
2135 211 EM2	Changement 5 fenêtres en aluminium école C. Claudel	17 500
2135 421 LC4	Réfection couverture du bâtiment La Môme	8 000
2135 64 EC	Réfection tableau électrique du bâtiment La Poupardière	7 000
2135 411 LC	Porte ventouse entrée pour lecteur badges Espace Choisille	6 000
2135 020 ADM	Changement de l'horloge Mairie façade de l'ancien bâtiment	4 050
2135 212 EP3	Remplacement baie de brassage bibliothèque école F. Dolto	2 500
2188 020 VS1	Matériel de plomberie	1 500
2188 020 VS1	Matériel de sécurité	1 500
2188 020 VS1	Organigramme des clés	1 000
2135 411 DJ	Blocage accès toiture du Dojo	1 000
2135 422 MAJ	Raccordement EP Maison rue Aubrière sur salle J. Villeret	1 000
2135 020 ADM	Mise aux normes chaufferie de l'ancienne Mairie	600
2135 212 EP3	Protection mécanique canalisation gaz à l'école F. Dolto	500
Sous/total Bâtiments		139 350

GESTIONNAIRE PARCS ET JARDINS		
Article	Objets	Montant
2315 823 VV	Aménagements paysagers	60 000
2315 823 VV	Éclairage Rond-point des Roches	15 000
2158 823 VV	2 désherbeurs thermiques	5 600
2158 823 VV	1 sécateur électrique	1 100
2158 823 VV	1 tondeuse électrique + batterie	4 000
2158 823 VV	8 tailles haie électrique + batteries	7 800
2158 823 VV	Citerne d'arrosage	2 700
2158 823 VV	5 harnais	600
2158 823 VV	1 motobineuse	800
Sous/total Parcs et jardins		97 600

GESTIONNAIRE AMÉNAGEMENT URBAIN		
Article	Objet	Montant
2315	Études	50 000
Sous/total Aménagement urbain		50 000

GESTIONNAIRE LOGISTIQUE		
Article	Objet	Montant
2182 40 LD	Acquisition d'un véhicule électrique + logo	12 000
Sous/total Logistique		12 000

GESTIONNAIRE INFRASTRUCTURES		
Article	Objet	Montant
2315 30 LA1	Aménagement de la cour de L'Aubrière	6 000
2188 822 VR	Panneaux	1 000
Sous/total Infrastructures		7 000

GESTIONNAIRE SPORTS		
Article	Objet	Montant
2135 411 LC	Changement des portes de squash	26 000
2135 411 LC	Éclairage terrains de tennis extérieurs Espace Choisille	10 560
2135 414 LV	Relampage éclairage du terrain synthétique	6 450
2188 414 LV	Rehausseur de filet pare-ballons terrain synthétique	4 850
2188 414 LV	Renouvellement de matériel sportif	2 000
Sous/total Sports		49 860

GESTIONNAIRE INFORMATIQUE		
Article	Objet	Montant
2183 20 ED	11 Tableaux numériques interactifs	33 000
Sous-total Informatique		33 000

GESTIONNAIRE PETITE ENFANCE		
Article	Objet	Montant
2188 60 EF	Matériel petite enfance	500
Sous-total Petite enfance		500

GESTIONNAIRE AFFAIRES GÉNÉRALES		
Article	Objet	Montant
2188 020 ADM	Isoloirs	1 200
Sous-total Affaires générales		1 200

GESTIONNAIRE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ		
Article	Objet	Montant
2188 020 ADM	Matériel	500
Sous-total Hygiène et sécurité		500
TOTAL GÉNÉRAL		391 010

- **PRÉCISE** que les crédits consommés seront inscrits au budget principal 2019.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 30 janvier 2019
Publication : 30 janvier 2018

2 Demande de financement au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La circulaire préfectorale de cadrage des demandes de subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reçue le 10 décembre dernier, précise que les opérations dont les travaux connaîtront un début d'exécution dans le courant de l'année 2019, seront prioritaires.

Au vu des thématiques retenues pour les investissements éligibles en 2019, la commission des financements et nouvelles technologies réunie le 17 janvier 2019 propose de déposer une demande pour financer :

- La rénovation des toitures du groupe scolaire La Guignière pour un montant de travaux de 83 333 € HT (100 000 € TTC). Le taux de subvention pourrait s'élever à 30 % des travaux hors taxes.

- L'installation des PC en fonds de classes des écoles élémentaires de la Ville + TNI (ordinateurs + câblages des réseaux informatiques) moyennant un coût de 70 830 € HT (85 000 € TTC) . Le taux de subvention pourrait s'élever à 50 % des travaux hors taxes.

Le Conseil municipal adopte la délibération suivante :

DL20190129M02 – Finances locales – Demande de financement au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire préfectorale du 10 décembre 2018 fixant la liste des opérations éligibles à la DETR pour l'exercice 2019,

Vu l'avis de la commission des financements et nouvelles technologies en date du 17 Janvier 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur CHAPUIS,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Collectivité de solliciter des financements au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 au taux maximum, pour les opérations d'investissement suivantes :

DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DETR 2019	
Désignation des travaux	Montant HT
Rénovation des toitures du groupe scolaire La Guignière	83 333 €
Installation des PC en fonds de classes des écoles élémentaires de la Ville + TNI (ordinateurs + câblages des réseaux informatiques)	70 830 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous documents en application de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 30 janvier 2019
Publication : 30 janvier 2018

3 Garantie d'emprunts contractés par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Centre-Limousin pour l'opération « André Chénier » comprenant de 23 logements sociaux et réservation de logements

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Conseiller Métropolitain, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La société anonyme d'HLM Le Nouveau Logis Centre-Limousin réalise l'opération « André Chénier », une acquisition en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 23 logements locatifs sociaux au sein de la Commune, située 9-11 avenue du Général de Gaulle.

Par courrier en date du 21 décembre 2018, la SA d'HLM sollicite la ville de Fondettes pour obtenir la garantie des emprunts contractés dans le cadre du financement ce programme. Il s'agit de prêts PLUS et PLS que la Collectivité est appelée à garantir à hauteur de 50 % (Tours Métropole Val de Loire garantissant les 50 % restants).

Le montant global des prêts s'élève à 2 163 262 €, détaillés comme suit :

Emprunts contractés par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Centre-Limousin pour le programme de 23 logements sociaux en VEFA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations					
Contrat	Type de prêt	Montant	Durée	Taux annuel indexé/livret A	Marge
N° 90171	PLUS	435 765 €	40 ans	1,35 %	0,60 %
	PLUS foncier	205 445 €	60 ans	1,35 %	0,60 %
N° 90172	PLS	504 401 €	40 ans	1,86 %	1,11 %
	PLS Foncier	710 660 €	60 ans	1,86 %	1,11 %
Prêt complémentaire au PLS		306 991 €	60 ans	1,86 %	1,11 %

Il est précisé que, conformément au code de la construction et de l'habitation, la société Le Nouveau Logis Centre-Limousin s'engage à réserver à la ville de Fondettes 20 % de l'opération soit 5 logements (1 PLUS et 4 PLS).

Une convention de garantie d'emprunts et de réservation de logements détermine les modalités de contractualisation entre les deux parties (conformément au formalisme de gestion des contrats de prêts, ceux-ci feront l'objet de deux actes distincts après approbation par le conseil municipal).

Monsieur le Maire : « Merci Maître LAUNAY, y avait-il des questions concernant ces garanties d'emprunts ? Oui, Monsieur LUZEAU. »

Monsieur LUZEAU : « Par rapport aux logements qui vont être réservés pour la ville de Fondettes, quelle est la typologie des 5 logements ? »

Monsieur LAUNAY : « Nous n'avons pas encore la typologie, c'est trop tôt. »

Monsieur le Maire : « C'est une bonne question, mais c'est prématuré, je pense qu'on connaîtra la typologie entre juin et septembre, ce qui permettra à la commission d'attribution de se réunir. »

Monsieur LUZEAU : « Merci. »

Monsieur le Maire : « Je vous en prie, y avait-il d'autres questions sur les garanties d'emprunts ? Non, bien, je propose de passer au vote. »

Le Conseil municipal adopte les délibérations suivantes :

DL20190129M03A – Finances locales – Garantie d'emprunts contractés par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Centre – Limousin pour l'opération « André Chénier » comprenant de 23 logements sociaux et réservation de logements – Prêt N°90171 –

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le code civil et notamment l'article 2298,

Vu le contrat de prêt n° 90171 signé entre la SA HLM Le Nouveau Logis Centre-Limousin ci-après dénommé l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des financements et des nouvelles technologies en date du 17 janvier 2019,

Entendu le rapport de Monsieur LAUNAY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune de Fondettes accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant maximum de six-cent-quarante-et-un mille deux-cent-dix euros (641 210,00 euros) souscrit par la SA HLM LE NOUVEAU LOGIS CENTRE-LIMOUSIN auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 90171 constitué de 2 lignes du Prêt.

Le Prêt est destiné au financement de l'opération RESIDENCE CHENIER, Parc social public, acquisition en VEFA de 5 logements situé 9 -11 avenue du Général de Gaulle 37230 FONDETTES. Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 :

Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à intervenir au contrat et à signer tous documents en application de la présente délibération, notamment la convention de garantie d'emprunts et de réservation de logements.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30 janvier 2019

Publication : 30 janvier 2018

DL20190129M03B – Finances locales – Garantie d'emprunts contractés par la SA d'HLM Le Nouveau Logis Centre – Limousin pour l'opération « André Chénier » comprenant de 23 logements sociaux et réservation de logements – Prêt N°90172 –

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le code civil et notamment l'article 2298,

Vu le contrat de prêt n° 90172 signé entre la SA HLM Le Nouveau Logis Centre-Limousin ci-après dénommé l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des financements et des nouvelles technologies en date du 17 janvier 2019,

Entendu le rapport de Monsieur LAUNAY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune de Fondettes accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant maximum d'un million cinq-cent-vingt-deux mille cinquante-deux euros (1 522 052,00 euros) souscrit par la SA HLM LE NOUVEAU LOGIS CENTRE-LIMOUSIN auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 90172 constitué de 3 lignes du Prêt.

Le prêt est destiné au financement de l'opération RESIDENCE CHENIER, Parc social public, acquisition en VEFA de 18 logements situé 9 -11 avenue du Général de Gaulle 37230 FONDETTES. Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 :

Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à intervenir au contrat et à signer tous documents en application de la présente délibération, notamment la convention de garantie d'emprunts et de réservation de logements.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30 janvier 2019

Publication : 30 janvier 2018

4 Don d'une toile de Louis Marchand des Raux à la ville de Fondettes par Madame Monique Hervieu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie LECLERCQ, chargée de la culture, du patrimoine et des bâtiments publics, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Madame Monique Hervieu, veuve du galeriste de Louis Marchand des Raux, déclare faire don à la ville de Fondettes, d'une toile de l'artiste-peintre, lui appartenant. L'œuvre intitulée « Le Coq Jaune » est une peinture sur toile (dimensions 81 x 100 cm).

En contrepartie, la donatrice a formulé certaines conditions. Elle demande «que lui soient adressées :

- les photos réalisées et les différents articles de presse parus lors de l'inauguration de la rue à Fondettes portant le nom de Louis Marchand des Raux, artiste-peintre (1902-2000),
- la copie de la délibération du Conseil Municipal de Fondettes, portant la décision de dénommer la rue Marchand des Raux,
- les photos réalisées et les articles de presse parus lors de la prise de possession de la toile « Le Coq Jaune » par le Maire de Fondettes,
- une lettre de remerciements de la part de Monsieur le Maire de Fondettes.

D'autre part, la donatrice souhaite que : « soit apposé un cartel sur l'encadrement de cette toile, sur lequel on fera figurer la mention suivante : « Don de Monique Hervieu, à la mémoire de Paul Hervieu, marchand de l'artiste ».

La commission des financements et nouvelles technologies a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire : « Merci Madame LECLERCQ, ce don fait suite à l'inauguration de la rue Marchand des Raux, comme quoi les nouvelles vont très vite. La plupart des œuvres d'art de Louis Marchand des Raux sont aux Etats-Unis, pour votre information. Donc, c'est la première œuvre d'art qu'on accueille à l'Hôtel de ville et qui entrera officiellement au patrimoine de la Ville. On ne peut que saluer ce don pour la ville de Fondettes. Des remarques, Chers Collègues, sur ce don ? Non, unanimité, je vous remercie. »

Le Conseil municipal adopte la délibération suivante :

DL20190129M04 – Domaine et patrimoine – Don d'une toile de Louis Marchand des Raux à la ville de Fondettes par Madame Monique Hervieu

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22,

Vu l'avis de la commission des financements et nouvelles technologies en date du 17 Janvier 2019,

Entendu l'exposé de Madame LECLERCQ,

Considérant que le don de Madame Monique Hervieu est grevé de conditions,

Considérant que rien ne s'oppose à l'acceptation du don d'une toile de l'artiste-peintre, Louis Marchand des Raux, né à Fondettes en 1902,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la donation à la Ville d'une toile de Louis Marchand des Raux, intitulée « Le Coq Jaune », de la part de Madame Monique Hervieu, aux conditions reprises dans l'exposé ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application des conditions requises par l'acquisition de l'œuvre ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 30 janvier 2019
Publication : 30 janvier 2018

5 Dénomination de voies

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au Maire chargé de la voirie, du cadre de vie et de l'économie verte, qui présente le rapport suivant :

Suite au classement de chemins ruraux en voiries communales, et afin de faciliter la géolocalisation des habitations par les services de secours et les services d'acheminement du courrier, la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte, réunie le 16 janvier 2019, propose de dénommer certaines voies communales limitrophes ou qui se poursuivent sur le territoire de Luynes.

Par souci de cohérence et après concertation avec la ville de Luynes, il convient d'attribuer la même dénomination à ces voies sur les deux communes.

Le Conseil municipal adopte la délibération suivante :

DL20190129M05 – Domaine et patrimoine – Dénomination de voies

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 16 février 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur PILLOT,

Considérant qu'il convient de dénommer les voies communales pour faciliter leur localisation et notamment en cas d'intervention des services de sécurité et de secours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de dénommer les voies communales ci-après :

Dénomination de voies		
Nouvelle dénomination	Nom du lieu-dit	Situation - Origine et extrémité
Route de la Chauvelière	La Chauvellerie	VC 131 et ancien CR 31 - tronçon entre les rues de la Bruzette et de la Haute Bruzette
Route de Panchien	Chêne Vert	VC 135 tronçon partant de la rue de Gannay en direction du Nord
Route de Turbais	Les Hémeries	VC 15 tronçon entre CR 82 et CR 85

- **DIT** que les crédits nécessaires à la matérialisation des plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 2152).

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 30 janvier 2019
Publication : 30 janvier 2018

- **Question diverses**

Aucune question n'est abordée.

Monsieur le Maire : « Bien, chers collègues, le prochain conseil municipal est programmé pour le 26 février 2019 à 20 h 00. Merci pour votre présence, la séance est levée. »

La séance est levée à 20 h 18.

Fait à Fondettes, le 1^{er} février 2019

Le Maire de Fondettes,
Cédric de OLIVEIRA

Les secrétaires de séance.

La secrétaire de la majorité,
Catherine PARDILLOS

**Le secrétaire
du groupe Réuni(e)s pour Fondettes**
Philippe DUBOIS